



ANNÉE UNIVERSITAIRE
2024 - 2025
2025 - 2026



MASTÈRE DE GÉRIATRIE GÉRONTOLOGIE

COORDINATEURS

PR FATMA BEN FREDJ ISMAIL

PR ANIS MZABI

PR AG AMEL REZGUI

PUBLIC CIBLE

Médecins généralistes

Médecins de famille

Résidents de toutes les spécialités

Contacts:

bfi.fatma@yahoo.fr

mzabi_anis@yahoo.fr

rezguiamel@yahoo.fr

Master Professionnel: **GERIATRIE ET GERONTOLOGIE CLINIQUE**

I. COORDINATEURS DU MASTER

- Pr Fatma BEN FREDJ
E-mail : fatmabenfredj@famso.u-sousse.tn
- Pr Anis MZABI
E-mail: Mzabi_anis@yahoo.fr
- Pr Ag Amel REZGUI
E-mail : fms.rezguiamel@famso.u-sousse.tn

II. OBJECTIFS DU MASTER

A la fin de cette formation, l'apprenant doit être capable d'acquérir un savoir et un savoir-faire en gériatrie et gérontologie clinique.

Le mastère leur permettra également de mieux comprendre les spécificités de prise en charge des personnes âgées.

III. PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse aux Médecins généralistes, Médecins de famille, Spécialistes et Résidents de différentes spécialités médicales

IV. CAPACITE D'ACCUEIL

40 apprenants par promotion (Une promotion chaque 2 années)

V. DESCRIPTIF DE L'ENSEIGNEMENT

1. **Régime d'études** : : Mastère Professionnel obéissant au Décret n° 2012-1227 du 1er août 2012, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention

du diplôme national de mastère dans le système "LMD" et conformément au dossier d'habilitation approuvé par la commission sectorielle.

2. **Durée d'études** : 2 ans d'étude clôturés par un mémoire de fin d'études.
3. **Volume horaire** : 13 séminaires présentiels de 2 journées de 12 heures chacun , soit 156 heures, repartis sur les deux années d'étude , articulés autour des différents modules à enseigner.

La formation pratique comporte un stage de 50h (deux semaines dans les différents services universitaires des CHU Sahloul ou Farhat Hached).

4. **Modules enseignés** :

Tout au long de la formation, chaque apprenant aura un apprentissage qui comporte les modules suivants:

Module 1 : Généralités et théories de vieillissement

Module 2 : grands syndromes gériatriques

Module 3 : cardiologie.

Module 4: pneumo respiratoire.

Module 5: neurologie.

Module 6: psychiatrie.

Module 7: endocrinologie et nutrition.

Module 8: rhumatologie

Module 9: uro-néphrologie.

Module 10: gastro-hépatologie.

Module 11: dermatologie.

Module 12: Hématologie, carcinologie.

Module 13: Pharmacologie, iatrogénie.

5. **Assiduité**:

La présence aux activités d'apprentissage est obligatoire, attestée par les notifications d'assiduité faites à chaque séance par les enseignants. Les apprenants doivent respecter les horaires prévus et

éviter les absences qui ne doivent pas dépasser les 10 % du volume horaire total du master.

Dépassé ce seuil, la validation du Master en question ne peut être accordée et le candidat est déclaré non autorisé à passer l'examen à la session principale.

Est déclaré défaillant (ne passe ni session principale ni de rattrapage et doit refaire le master avec la cohorte qui suit), tout candidat ayant un quota d'absence dépassant 20% du volume horaire total du Master.

6. Journées d'études :

Les rencontres se feront chaque samedi, toute la journée (éventuellement demi-journée), en dehors des vacances et jours fériés, selon un organigramme préétabli, aux locaux de la faculté de médecine de Sousse.

7. Modalités d'évaluations:

➤ *Session principale*

L'épreuve terminale comporte un examen écrit, portant sur les notions théoriques, noté sur 20 points et compte pour **75 %** de la moyenne. Cet examen concerne les objectifs de toutes les unités d'enseignement. Les activités de contrôle continu (préparation et présentation de sujets thématiques, confiées aux apprenants) comptent pour **25 %** de la moyenne.

Les apprenants qui n'ont pas obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 lors de la session principale doivent repasser un examen théorique de rattrapage autour de toutes les unités d'enseignement.

➤ *Session de rattrapage*

Une évaluation théorique sera programmée à la session de rattrapage et sera notée sur 20. Elle compte pour 75% de la moyenne avec comptabilisation de la note du contrôle continu de la session principale.

➤ *Soutenance de mémoire de fin d'études*

Les apprenants, ayant validé l'examen théorique, seront autorisés à préparer leurs mémoires de fin



d'études en fonction de la nature des problèmes qu'ils rencontrent sur leurs lieux de travail et en fonction de leurs affinités avec tel ou tel module.

Chaque apprenant sera dirigé par un universitaire en médecine légale ou d'une autre spécialité à condition qu'il soit diplômé en droit médical. Il peut aussi être dirigé par un universitaire en sciences juridiques.

Le sujet de mémoire du candidat fera l'objet d'une évaluation par un jury validé par le coordinateur et le doyen ou son représentant. Cette évaluation est notée sur 20 et comptera pour la moyenne générale de la formation.